

CAHIER D'ACTEUR

DANS LE CADRE DU DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES DEUX CÔTES

CAPA - Société Coopérative des Artisans Pêcheurs Associés

Située sur les quais au milieu du port de pêche, la coopérative est une société de services pour les artisans pêcheurs. Elle assure la conservation et le transfert du poisson vers les criées, les commerces et les poissonniers où il peut être mis en vente en parfaite qualité. Son rôle est primordial, car elle assure la chaîne du froid par la fabrication de la glace ou par la location de box réfrigérés qu'elle fournit aux professionnels de la filière : pêcheurs, transporteurs, mareyeurs, poissonniers et restaurateurs. Certaines espèces de poisson peuvent même être exportées.

La coopérative pourvoit au ravitaillement des bateaux de pêche en carburant pour les navires. Elle travaille en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Abbeville – Le Tréport. Elle est le rouage indispensable de la filière « pêche » et le levier de son essor.

COORDONNÉES

CAPA
Quai Michel Le Bail
76470 Le Tréport
Tél. : 02 35 50 05 14
Mail : capatreport@orange.fr

cndp
Commission particulière
du débat public
Projet de parc éolien
en mer des Deux Côtes

La pêche, une activité incontournable

La pêche au Tréport est dynamique par l'importance de sa flotte et la qualité de ses marins. Cet atout serait remis en cause, voire réduit à néant, par le projet éolien des Deux Côtes.

Le projet éolien en mer des Deux Côtes, présenté par la Compagnie du Vent (Suez), n'est qu'un des multiples projets qui se préparent sur la Manche et en particulier sur la côte d'Albâtre très convoitée par les promoteurs éoliens. Il fait suite à un premier projet refoulé en 2006 par le Préfet maritime de Cherbourg pour présence de mines sur les deux tiers du site envisagé.

Ce serait un des plus importants parcs éolien en mer connu, composé de 141 éoliennes de 150 mètres de hauteur en bout de pales, d'une puissance unitaire de 5 MW et totale de 705 MW, les fon-

dation mono-pieux seraient espacées de 1 000 m en 10 lignes écartées de 630 m. Le parc s'étalerait sur un front de 15 km, à 8 miles au large du Tréport, sur une surface de 75 km. Son raccordement électrique avec le littoral se ferait par câbles ensouillés à 1,20 m dans un lieu restant à préciser.

Actuellement ce sont entre 50 et 70 navires, picards et normands, qui utilisent le port du Tréport. C'est une flotte composée à 80 % de chalutiers pratiquant les arts traînants et, accessoirement pour certains en période d'hiver, le dragage des coquilles Saint-Jacques.



50 à 70 bateaux travaillent au Tréport

Ils emploient environ 250 marins toute l'année, dont le savoir faire est transmis entre les générations. Les navires issus de la baie de Somme, commercialisent de préférence leur pêche à Boulogne où ils sont immatriculés, ceux du Tréport la vendent localement.

Leur pêche tota-

le atteint annuellement environ 7 000 tonnes, pour un chiffre d'affaires brut de 10 à 11 millions d'euros, selon l'estimation du Président de la CAPA, calculée par rapport à la taxe portuaire c'est-à-dire la redevance d'équipement des ports de pêche (REPP) versée à la Chambre de Commerce du littoral normand et picard.

Des conséquences

Ecosystème et navigation

Les conséquences de ce projet sur l'écosystème et la navigation ne sont pas neutres et la Compagnie du Vent n'apporte aucune réponse fiable à nos interrogations.

CONSÉQUENCES SUR L'ÉCOSYSTÈME

Quelle que soit la technique de fondation, il y aura, pendant la phase de construction, la destruction inévitable des ressources halieutiques et bien sûr des zones de frai abondantes.

La fixation des pieux dans les fonds marins de consistance solide va-t-elle nécessiter l'utilisation d'explosifs qui amplifieraient les dégâts, tout comme l'enfouissement des câbles dans la zone et entre zone et littoral ?

La réaction d'évitement y serait certaine pour les poissons et mammifères marins pendant et longtemps après les travaux.

En phase d'exploitation, un rapport suédois de l'université de Stockholm, confirme que la ressource devient plus abondante et diversifiée près des fondations et diminue très nettement dès qu'on s'en éloigne. Difficile de pêcher dans ces conditions !

Par ailleurs, il ne faut pas oublier l'incidence du mouvement des

sédiments. La Baie de Somme, classée parmi les plus belles baies du monde, ou encore la baie d'Authie et le port d'Etaples déjà victimes d'un ensablement naturel, ne risquent-ils pas de voir leur situation d'aggraver avec ces nouvelles installations ? Sur ce point comme sur bien d'autres, la Compagnie du Vent n'apporte aucune réponse fiable quand à l'absence de nocivité de son projet.

CONSÉQUENCES SUR LA NAVIGATION

→ Avec 150 écueils, cet espace de travail deviendrait très dangereux pour tous les navires

Cette zone est éloignée et dangereuse pour les « fileyeurs » et la plaisance, zone de forts courants et de turbulence pour la navigation. Le sauvetage des embarcations par mer agitée poserait de gros problèmes de sécurité. Le Préfet maritime et la commission nautique ne se sont pas encore exprimés sur la réglementation de naviguer et le balisage.

→ En sera-t-il de même autour de la zone entre zone et littoral où chemineront de nombreux câbles enfouis sous 1,20 mètres de sédiments ?

Leur mouvement est incontrôlable et le risque d'arrachage des câbles est réel. Quelles protections physiques et électriques, seront mises en place pour protéger les personnes ?

→ La concession y sera attribuée pour une vingtaine d'années, avec obligation de constituer les réserves financières pour le démantèlement seulement en cours d'exploitation.

Démantèlement ne signifie pas remise en état initial : donc pieux et socles risquent de tapisser les fonds marins très longtemps ! Ce pourrait être la condamnation perpétuelle de cet espace maritime ?



Les baies de Somme et d'Authie risquent de voir leur ensablement s'aggraver

Situé sur une zone poissonneuse

Le projet des Deux Côtes est situé sur une zone poissonneuse. La zone convoitée par la Compagnie du Vent est une zone poissonneuse de 75 km², c'est une zone en grande partie minée.

Elle est située dans le domaine public maritime, au-delà de la zone Natura 2000 et en deçà de la zone de rejet de la centrale de Penly qui ont déjà réduit considérablement la zone de pêche. L'implantation se situerait dans 80 % de la zone de travail habituelle ; les navires y pratiquent à 90 % les arts traînants pendant 50 % de leur temps de travail en mer. C'est une zone de poissons d'espèces très variées

mais à dominante de poissons plats (soles, turbots, limandes, carrelets) mais aussi le cabillaud. Elle est aussi contiguë aux lieux de pêches saisonnières abondantes des harengs, maquereaux, seiches et à proximité d'importantes ressources type coquilles Saint-Jacques et d'immenses gisements de palourdes non encore exploités.

La plupart des espèces sont soumises aux quotas et à de strictes réglementations, néanmoins elles alimentent à 90 % les ventes locales très actives – qu'elles soient directes au débarquement ou en poissonneries – et même les nombreuses foires de dégustations régionales, voire nationales.

ourdes

Pêche et économie locale

Ce projet entraînerait une « sur-pêche » dans les autres secteurs et mettrait en péril toute une filière économique.

CONSÉQUENCES SUR TOUTES LES PÊCHES

→ C'est la zone de travail la plus pratiquée par les chalutiers, car la plus poissonneuse.

Elle sera difficilement accessible aux « trémailleurs » (arts dormants et lignes) et aux arts traïnants (chaluts et dragues), de même pour les bateaux de plaisance. Dès le premier accident, il sera interdit d'y poser lignes et filets.

→ Les ressources seraient détruites pendant la construction, ou rendues inaccessibles entre littoral et parc, par une stricte réglementation de Natura 2000, bien entendu les ressources régénérées par effets récifs, si cela se vérifie, ne seront pas plus exploitables auprès des îlots.

→ Cette amputation de la zone de pêche sur plus de 75 km² entraînerait des situations de « sur-pêche » dans les autres zones. Cette somme de restrictions ferait qu'inévitablement, des navires et des équipages seraient condamnés et disparaîtraient entre le Havre et Boulogne. D'autres projets prétendent s'installer en Manche Est et rendraient la zone inexploitable.

Attribuer une concession pour produire de l'énergie électrique sur la zone de pêche revient à évincer les pêcheurs de leur espace de travail et à les priver de leurs ressources. C'est sciemment mettre en péril un équilibre financier qui plongerait les patrons pêcheurs dans les dettes et les marins au chômage !

CONSÉQUENCES SUR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE LOCALE

Ces difficultés des activités portuaires se répercuteraient inévitablement sur le tourisme et le commerce local qui en découlent. Ils suivraient car le principal atout touristique de notre station est l'animation de son port de pêche avec ses activités dérivées : conditionnement, expédition, préparation, stockage, saurisserie, poissonneries, vente directe sur le port, etc.

Gage de fraîcheur et de qualité, 90 % de la marchandise des poissonniers provient de la pêche locale. Ses qualités sont génératrices d'une restauration prospère et d'une gastronomie reconnue. Cela a nécessité pour subvenir à cette demande, l'implantation d'un lycée professionnel avec filière restauration hôtellerie.

Les pêches et foires saisonnières (harengs, maquereaux, coquilles Saint-Jacques) amplifient ces activités de vente, de dégustation avec les animations traditionnelles qui y sont attachées.

Leur développement est constant depuis plusieurs décennies au Tréport et rayonne dans les communes et stations avoisinantes.



LA RÉACTION D'OLIVIER BECQUET, GÉRANT DE LA CAPA

M. Olivier Becquet, gérant de la CAPA, ancien capitaine de pêche, s'insurge contre l'invasion de l'espace maritime de la côte d'Albâtre par l'activité de production électrique destinée aux besoins terrestres alors que celle-ci est déjà pourvue d'importantes centrales nucléaires (Paluel 5 200 MW, Penly 2 600 MW et le futur EPR 1 600 MW).

Les éoliennes terrestres enrichissent les propriétaires des terres sur lesquelles elles sont installées, les éoliennes en mer ruineront les pêcheurs en les réduisant à l'inactivité.

Chacune des 141 éoliennes en mer modifie les courants et la dérive des sédiments, perturbe les espèces marines et bouleverse l'équilibre écologi-

que maritime. Les jours de tempête ou de brume, qui ira chercher dans cette forêt, sans risquer sa propre vie, les embarcations de plaisance ou de pêche à la dérive ou en détresse ? Bateaux de pêche, SNSM ou hélicoptère ? Aucun peut-être ne pourra !

La mer est déjà le théâtre de trop nombreux drames qui ont durement touché les familles tréportaises de pêcheurs. Implanter 150 socles dans l'espace maritime, c'est délibérément en favoriser d'autres, chaque éolienne est une croix pour le marin en lui « barrant la route » alors que paradoxalement l'on parle de développement du transport maritime.

Nos emplois en péril

Avec ce projet, il y a beaucoup à perdre et très peu à gagner en terme d'emplois.

Dans la filière du poisson ce sont des centaines, voire un millier d'emplois existants et pérennes que nous défendons, en qualité et en quantité dans des activités en plein développement.

Ancestrale, la pêche est encore aujourd'hui une richesse et une activité essentielle de la commune autour de vieilles familles qui l'ont toujours animée et qui ont fourni marins, patrons pêcheurs et armateurs.

Dans la pêche moderne, c'est un métier de forte technicité et de grosses responsabilités. Les emplois, censés apporter une contrepartie voire une reconversion, ne sont pas en rapport avec cette qualification, avec l'esprit de liberté et la passion qui anime chaque marin : métier de producteur qui nourrit et qui en fait la noblesse, privilégié de père en fils.

La construction du parc apporterait des activités de manutention, de techniciens très spécialisés, de manœuvres, l'exploitation quelques emplois de pilotes ou de guides touristiques dans un parc miné ! Quelles perspectives ! Ce n'est pas leur ambition et cela doit être respecté.

Une indemnité de 8 millions d'euros dont 4 millions à partager avec les plaisanciers par les professionnels dieppois et tréportais, largesse payée par le petit abonné de l'électricité mais qui reste un marché de dupes.

RÉGÉNÉRATION DES RESSOURCES PAR EFFETS DE RÉCIFS : UNE UTOPIE !

Si cela était si bénéfique, pourquoi le promoteur ne l'a-t-il pas fait constater par les professionnels de la mer et les pêcheurs locaux dans les parcs étrangers existants de la mer du Nord ?

Que peuvent-ils apporter aux professionnels de la pêche si ces récifs sont inaccessibles et interdits à la navigation ?

Un état des lieux et son suivi, s'ils peuvent être mesurés, ne changeront rien aux préjudices subis par les pêcheurs.

LES PÊCHEURS NE DEMANDENT PAS D'ARGENT, MAIS DU TRAVAIL !

Déjà victimes des quotas arbitraires, de l'inflation du gazole, des emprises successives sur la mer, les pêcheurs demandent qu'on les laisse une bonne fois pour toute travailler de leur métier, rien de plus !

A l'instar des autres professionnels qui nourrissent l'humanité, les marins-pêcheurs ont une seule revendication : qu'on les laisse vivre de leur métier.



Une profession et toute une filière en péril

La production électrique européenne en mer : un moyen de plus pour faire disparaître la pêche côtière artisanale. Le projet des Deux Côtes serait le premier de ces champs éoliens qui décimerait la pêche côtière locale puis celle de toute la côte d'Albâtre de la baie de Seine à la baie de Somme.

Mais peut-être est-il la nouvelle pierre d'un vaste plan qui condamnerait la pêche artisanale française pour faire place à

la production de poissons d'élevage des pays nordiques et à la production éolienne européenne sur « l'autoroute de l'énergie Manche et Mer du Nord ».

Tout converge en ce sens et pour y parvenir il est nécessaire de sacrifier cette activité ancestrale, considérée comme ringarde et dépassée par les technocrates et pseudo-écologistes de Bruxelles !

La pêche évincée = Le Tréport sacrifié